

Islam radical : la menace persiste dans les services publics selon un nouveau rapport



Un rapport parlementaire vient de préciser que la police, la gendarmerie, l'armée et l'Education nationale "ne sont touchées par la radicalisation que de façon marginale". La menace persiste néanmoins et des progrès doivent encore être faits dans les milieux de la santé, dans les transports et dans les prisons.

Avec Atlantico
Rédaction

Eric Poulliat (député LREM de Gironde) et Eric Diard (député Les Républicains des Bouches-du-Rhône) ont publié un rapport dans le cadre d'une mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'islam radical et les services publics. Tout en se voulant rassurants, ils appellent à la vigilance.

Selon des informations du [Figaro](#), ce rapport a été réalisé grâce à une série d'entretiens menés depuis l'automne dernier avec des responsables des services publics. Selon les conclusions du rapport, la police, la gendarmerie, l'armée et l'Education nationale "ne sont touchées par la radicalisation que de façon marginale".

"Si les rapporteurs dressent un constat plutôt rassurant du traitement de la radicalisation dans le personnel des forces de sécurité et de la justice, ils tiennent en revanche à faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne les polices municipales et, plus encore, la sécurité privée. Ces secteurs font l'objet de contrôles moins stricts, alors même que leurs membres remplissent des missions de sécurité et peuvent être armés".

Les proportions de cas sont "très faibles" : 0,05% dans l'armée de terre, 0,03% dans la marine et une trentaine de situations au sein de la police et de la gendarmerie.

Le rapport s'inquiète et alerte en revanche sur des "zones d'ombre" dans la santé, les transports, les prisons, le sport et l'université. Pour ces domaines, le manque de prévention, de détection ou d'une "prise de conscience" suffisantes sont pointés du doigt. Le document souligne notamment "que la politique de prévention et de détection de la radicalisation reste encore peu développée au sein du service public de santé".

Selon les rapporteurs, "la radicalisation islamiste dans le cadre de la pratique sportive est susceptible de revêtir diverses formes. Celles-ci peuvent aller de la prière collective dans les vestiaires, voire pendant les compétitions, à la nourriture exclusivement halal et à l'obligation du port du caleçon dans la douche. Certains individus refusent de s'incliner devant leur adversaire au motif qu'on ne s'incline que devant Allah [...] Les sports les plus concernés par cette dérive sont les sports de combat (la lutte, les différentes boxes, le MMA, le jiu-jitsu brésilien...), la musculation, le football [...], le "foot en salle" ou encore le tir sportif".

Le rapport indique le niveau de radicalisation chez les détenus (500 personnes incarcérées pour des faits de terrorisme, 1.100 individus signalés pour radicalisation). Les femmes sont également concernées.

Ce texte dévoile également qu'à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, 80 personnes (sur 80.000 titulaires d'un badge d'accès aux zones "réservées") sont suivies régulièrement pour radicalisation et 29 font l'objet d'un suivi ponctuel.

La RATP a précisé aux auteurs du rapport avoir reçu plus d'une centaine d'avis négatifs sur des candidatures d'agents de la part du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). Cette instance a été créée en 2017. Elle est chargée de détecter les profils suspects au sein de l'administration. L'un des membres du commando des attentats du 13 novembre 2015 au Bataclan, Samy Ammour, avait été chauffeur de bus à la RATP.

Le rapport encourage un important renforcement des formations de détection de la radicalisation et une meilleure communication entre administrations, notamment au sujet des profils suspects. Une recommandation plaide pour la nécessité d'élargir largement les moyens du SNEAS et le champ de ses compétences, notamment dans les secteurs "zones d'ombres".

Le SNEAS a réalisé en 2018 un total de 318.464 enquêtes. 485 ont donné lieu à des avis défavorables (266 sur l'autorisation d'acquisition d'armes, 116 dans les transports publics, 7 dans la gendarmerie, 5 dans la police et 91 pour les grands événements).

La rédaction du *Figaro* a communiqué également un certain nombre de chiffres sur l'islam radical :

"21.039 personnes inscrites au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste, dont 10.092 fiches actives. Parmi eux, plus de 1.500 "individus exerçant ou ayant exercé une ou plusieurs professions qualifiées de "sensibles" en raison notamment soit de la nature de l'activité exercée (transport terrestre, aérien, activités privées de sécurité...), soit de l'accueil du public".

Un renforcement des contrôles et la création "d'un corps d'inspection" des polices municipales sont notamment proposés par la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation.

Les rapporteurs appellent à "une prise de conscience urgente" du problème. Les deux députés qui viennent de publier ce rapport appellent à une plus grande vigilance et à un meilleur "criblage" des professions à risque afin d'éviter les dérives et les dérapages.